

---

# **PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AUTOCHTONES EN RECHERCHE COMMUNAUTAIRE**

---

## **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN RECHERCHE COMMUNAUTAIRE**

**Un projet de partenariat  
entre le Réseau canadien autochtone du sida Inc. et Santé Canada**

---

**Mai 2001**

---

- I. CONTEXTE**
- II. OBJECTIF**
- III. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AUTOCHTONES :**
  - A. DÉFINITION DE LA RECHERCHE COMMUNAUTAIRE AUTOCHTONE**
  - B. PRINCIPES DIRECTEURS**
  - C. OBJECTIFS**
- IV. COMPOSANTE UN : BOURSES D'ÉTUDES AUTOCHTONES EN RECHERCHE COMMUNAUTAIRE**
- V. COMPOSANTE DEUX : BOURSES DE STAGES D'ÉTÉ DU PARCRC**
- VI. COMPOSANTE TROIS : INITIATIVE NATIONALE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AUTOCHTONES EN RECHERCHE COMMUNAUTAIRE SUR LE VIH/SIDA**
- VII. COMPOSANTE QUATRE : DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES**
- VIII. COMPOSANTE CINQ : COMMUNICATIONS**
- IX. COMPOSANTE SIX : ÉVALUATION DU PROGRAMME**
- X. RECOMMANDATIONS**
- XI. BUDGET 2001-2005 DU PRCARC**

**ANNEXE A - GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PRCARC - MEMBRES**

**ANNEXE B - GROUPE DE TRAVAIL - CADRE DE RÉFÉRENCE**

**ANNEXE C - STRATÉGIE CANADIENNE SUR LE VIH/SIDA - OBJECTIFS**

**ANNEXE D - LIGNES DIRECTRICES RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

**ANNEXE E - RENSEIGNEMENTS SUR LES BOURSES D'ÉTUDES**

**ANNEXE F - GUIDE DES PROPOSITIONS DE L'INITIATIVE NATIONALE**

## **I. CONTEXTE :**

En réponse aux recommandations se dégageant de consultations auprès d'intervenants autochtones clés au sein de la collectivité et de la recherche, la Division des politiques, de la coordination et des programmes sur le VIH/sida de Santé Canada a alloué une somme annuelle de 300 000 \$ pour mettre en oeuvre un Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire (PRCARC) d'une durée de quatre ans. Le programme visera à développer et à améliorer les capacités des organismes communautaires autochtones et les chercheurs professionnels en vue d'entreprendre de la recherche communautaire sur le VIH/sida en milieu autochtone.

Le Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire remplacera la composante autochtone du Programme de renforcement des capacités en recherche communautaire (RC) inauguré en mars 2000. Même s'ils étaient admissibles, les organismes communautaires et les coalitions régionales autochtones ont décidé de ne pas participer au programme et ont exprimé le besoin d'un programme plus pertinent sur le plan culturel. Santé Canada a répondu en affirmant que la participation des collectivités autochtones était essentielle en vue d'assurer une intervention efficace face à l'épidémie du VIH/sida et, en partenariat avec le Réseau canadien autochtone du sida (RCAS), a entrepris la mise en oeuvre d'un programme de renforcement des capacités qui répondraient aux besoins et aux préoccupations des peuples autochtones.

À titre de partenaires de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida, le RCAS et Santé Canada se sont efforcés d'assurer une norme élevée en matière d'excellence dans la recherche communautaire. En novembre 2000, un groupe de travail officiel a été formé en vue d'élaborer le Programme de renforcement des capacités autochtones. Nommés par le Santé Canada et le RCAS, les membres du groupe de travail incluaient des chercheurs professionnels, des membres de la collectivité autochtone et des consultants de programmes du RCAS et de Santé Canada. La sélection a été faite en fonction des connaissances et de l'expérience dans le domaine du VIH/sida et de la recherche communautaire, la coordination des activités du groupe de travail incombant au RCAS.

Une série de quatre réunions en face-à-face s'est déroulée entre novembre 2000 et mars 2001. En plus de mettre au point des composantes de programmes particuliers, le groupe de travail a également été responsable de la détermination des objectifs du programme, des processus et du plan de mise en oeuvre, des critères d'évaluation et du matériel de communications.

## **II. OBJECTIF :**

Le Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire a pour objectif d'établir une capacité en recherche communautaire chez les collectivités et les chercheurs autochtones provenant de milieux universitaires et non universitaires afin d'aider à définir une intervention efficace pour contrer l'épidémie de VIH/sida chez les peuples autochtones. Le programme fournira du soutien pour faire progresser la compréhension et les compétences des collectivités et des chercheurs professionnels autochtones travaillant dans les collectivités autochtones afin d'entreprendre et de produire de la recherche communautaire sur le VIH/sida sûre du point de vue de la méthodologie, qui est appropriée sur le plan culturel, est respectueuse et pertinente.

### **III. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AUTOCHTONES EN RECHERCHE COMMUNAUTAIRE**

#### **A. Définition de la recherche communautaire autochtone**

La définition suivante s'appliquera à tous les aspects du Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire :

**La recherche communautaire autochtone est une forme de recherche où la collaboration, l'orientation, la participation et l'engagement de la collectivité autochtone sont essentiels. Le but consiste à déterminer des stratégies de recherche, d'analyse et de dissémination appropriées sur le plan culturel et sûres du point de la vue de la méthodologie qui sont bénéfiques pour les collectivités participantes et les autres intervenants et les habilite dans leur préparation et leur mise en oeuvre d'une intervention efficace pour contrer le VIH/sida.**

#### **B. Principes directeurs**

Les principes suivants orienteront les activités et les résultats du PRCARC :

- Les Autochtones qui vivent avec le VIH/sida, qui sont touchés par ce dernier ou présentent un risque de contracter ce virus seront activement inclus dans tous les aspects de ce programme.
- La participation autochtone fera partie de toutes les étapes du processus de recherche, incluant sans toutefois s'y limiter, les évaluations des besoins, l'identification des questions de recherche, la collecte et l'analyse des données ainsi que la déclaration et la mise en pratique des résultats.
- La diversité de toutes les «collectivités» autochtones du Canada, dans le contexte de l'étude du VIH/sida, est reconnue et vénérée. Cela comprendra les collectivités définies par un statut constitutionnel, une région géographique, la résidence, la situation économique, le sexe, la sexualité ou les croyances, les valeurs et les pratiques culturelles et spirituelles.
- Toutes les initiatives refléteront et favoriseront un équilibre entre les méthodes traditionnelles respectueuses de la culture pour la collecte d'information et une méthodologie de recherche sûre et éthique. Les initiatives insisteront aussi sur les partenariats, la collaboration et la souplesse.
- Le Programme de renforcement des capacités servira à renforcer les capacités communautaires pour mener de la recherche communautaire pertinente et fournir une orientation au milieu universitaire en ce qui concerne les peuples autochtones et leurs besoins en matière de recherche. De plus, le programme s'efforcera d'inclure les principes d'appartenance, de contrôle et d'accès de la collectivité autochtone à l'intérieur d'un cadre d'élaboration communautaire, tout en favorisant un environnement de confiance et d'avantages mutuels pour

tous les partenaires.

### **C. Objectifs**

1. Accroître le nombre d'Autochtones entreprenant de la recherche communautaire.
2. Développer et rehausser les compétences des peuples et des organismes autochtones permettant de comprendre et de mener de la recherche communautaire.
3. Créer des partenariats, renforcer des populations vulnérables et établir des liens entre les collectivités de recherche (universitaires et non universitaires), les collectivités autochtones et les Autochtones vivant avec le VIH/sida, qui sont touchés par ce dernier ou qui présentent des risques de contracter ce virus.
4. Mettre au point une stratégie de dissémination et de communication pour promouvoir le renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire.
5. Évaluer les résultats du programme.

#### **IV. COMPOSANTE UN - BOURSES D'ÉTUDES EN RECHERCHE COMMUNAUTAIRE AUTOCHTONE**

Dans le cadre du Programme en recherche communautaire mis sur pied par la Division des politiques, de la coordination et des programmes sur le VIH/sida de Santé Canada, des bourses en recherche communautaire ont été offertes aux étudiants de maîtrise et de doctorat en juin 2000. Les bourses en recherche communautaire étaient conçues en vue d'aider à développer et à perfectionner les compétences individuelles en recherche dans le domaine de la recherche communautaire sur le VIH/sida et d'accroître le nombre de chercheurs canadiens dans ce domaine. Les candidatures d'étudiants dont les intérêts de recherche et de carrière concernent directement la santé et les résultats en matière de santé ont été sollicités, en se concentrant sur les approches de recherche communautaire liées au VIH/sida. Les candidats autochtones à la maîtrise et au doctorat n'ont pas utilisé ces bourses au cours de la phase initiale des bourses d'études.

En raison du temps de transition exigé pour restructurer le Programme de renforcement des capacités autochtones et des limitations imposées par le cycle de l'année universitaire, le groupe de travail de Santé Canada et du RCAS a décidé qu'il adapterait la composante de bourse existante de renforcement des capacités en recherche communautaire de Santé Canada inauguré en juin 2000. Cela garantirait que les candidats autochtones retenus auraient le droit de recevoir leurs bourses à l'automne 2001, en même temps que leurs collègues non autochtones. De plus, il a été décidé que des efforts de dissémination et de communication appropriés seraient requis pour recruter des candidats autochtones admissibles au niveau de la maîtrise et du doctorat.

Le groupe de travail a convenu d'appuyer un comité d'examen par les pairs, car la structure existante se compose de près de 50 % de membres autochtones et, compte tenu du besoin de renforcer les capacités au niveau communautaire, il préférerait ne pas affecter des ressources à un processus parallèle. Il a été décidé que les candidats autochtones seraient examinés séparément et que les membres du comité d'examen par les pairs seraient renseignés sur les principes de la recherche communautaire autochtone. Les membres de l'examen par les pairs sont actuellement choisis par Santé Canada en consultation avec les partenaires autochtones.

Bourses en recherche communautaire - Un guide à l'intention des candidats peut être obtenu à l'adresse inscrite à l'Annexe E.

## **V. COMPOSANTE 2 - BOURSES DE STAGES D'ÉTÉ DU PRCARC**

### **Contexte :**

Il a été décidé tôt au cours des discussions sur le Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire qu'une phase intermédiaire de la composante de bourse était requise afin d'assurer que des chercheurs communautaires autochtones qualifiés dans le domaine du VIH/sida seraient disponibles pour travailler à des initiatives futures en recherche communautaire chez les autochtones. Même si le Canada compte un nombre respectable d'étudiants autochtones en maîtrise et au doctorat, la participation autochtone au processus de bourse 2000 a été inférieure aux prévisions. Le groupe de travail a recommandé que des étudiants de premier cycle soient recrutés pour prévenir les pénuries futures.

La composante de bourses de stages d'été du Programme autochtone de renforcement des capacités a été conçue afin d'aborder le besoin de stratégies proactives pour recruter, conseiller et conserver des personnes qualifiées se consacrant à la recherche communautaire sur le VIH/sida. On prévoit aussi que les organismes locaux et régionaux autochtones sur le VIH/sida profiteront également des activités de recherche à court terme conçues pour accroître leur capacité de participation à de la recherche communautaire. Le premier contingent servira de projet pilote pour déterminer les résultats et la faisabilité.

### **Administration :**

Le Réseau canadien autochtone du sida surveillera les bourses de stages d'été initiales et fournira les services liés à l'attribution des bourses, aux versements et à la déclaration.

### **Admissibilité :**

On demandera aux organismes communautaires autochtones sur le VIH/sida au Canada de soumettre un courte proposition identifiant un ou plusieurs étudiants de premier cycle qui réaliseront des activités de renforcement des capacités en recherche communautaire pour leur organisme.

Les étudiants autochtones de premier cycle dans les arts et les sciences, qui sont intéressés à accroître leur capacité à réaliser de la recherche communautaire sur le VIH/sida, sont admissibles. Les étudiants doivent approcher un organisme autochtone communautaire local ou régional sur le VIH/sida pour se faire parrainer.

### **Montant des bourses de stages :**

4 000 \$ par étudiant

400 \$ par organisme hôte pour les coûts d'administration

### **Durée du projet :**

Les activités du projet doivent se dérouler entre mai et septembre 2001.

### **Processus de demande :**

On demande aux organismes de soumettre les renseignements suivants :

1. Nom(s) des étudiants considérés pour une bourse de stage. Un curriculum vitae, une lettre de références et des documents présentant leur admissibilité pour cette bourse doivent être inclus avec leur demande. Les critères des élèves sont énumérés à la fin de la présente section.

2. Proposition de projet d'été de renforcement des capacités en recherche communautaire. Les propositions doivent être courtes et conçues de manière à accroître la capacité des étudiants de premier cycle intéressés à entreprendre des activités en recherche communautaire et être utiles à l'agence hôte. Les organismes peuvent solliciter plus d'une bourse. Les propositions devraient comprendre les éléments suivants :

- Renseignements sur l'organisme
  - mandat, date de la constitution en personne morale, président du conseil, personne-ressource du projet, région géographique desservie.
- Admissibilité de l'organisme :
  - expérience antérieure en recherche communautaire et/ou en renforcement des capacités en recherche communautaire.
  - philosophie de recherche communautaire autochtone.
- Activités proposées en recherche communautaire pour le ou les étudiants choisis pour les stages d'été.
- Résultats attendus (avantages, compétences acquises, liens établis, etc.).
- Plan d'évaluation.

### **Processus de sélection :**

Le comité sur la recherche communautaire du RCAS examinera les demandes et décernera les bourses.

### **Critères relatifs aux étudiants :**

- Étudiant de deuxième année inscrit à l'université ou au collège, en arts ou en sciences.
- Moyenne de 75 % ou l'équivalent (copie des relevés de notes demandée).
- Réussite d'un cours sur la méthodologie de recherche.
- Connaissances et aptitudes en analyse quantitative et qualitative.
- Expérience dans un organisme de lutte contre le VIH/sida et/ou un organisme communautaire

sur le VIH/sida (souhaitable).

- Identification d'un conseiller pédagogique pour le projet.
- Recommandation écrite d'un organisme autochtone (c.-à-d., une bande, un établissement de soins, association locale de Métis, etc.).
- Énoncé écrit des objectifs de carrière à long terme en recherche communautaire et sur le VIH/sida.

## **VI. COMPOSANTE TROIS :**

### **INITIATIVE NATIONALE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AUTOCHTONES EN RECHERCHE COMMUNAUTAIRE SUR LE VIH/SIDA**

#### **Lignes directrices et processus de demande de propositions**

##### **Contexte :**

En juin 2000, la Division des politiques, de la coordination et des programmes sur le VIH/sida de Santé Canada a annoncé que son Programme de renforcement des capacités en recherche communautaire se composait de plusieurs éléments fondés sur quatre concepts clés : perfectionnement des compétences, mentorat, réseautage et renforcement de partenariats. En vertu de la composante de l'initiative de renforcement des capacités, les organismes communautaires de lutte contre le VIH/sida seraient en mesure de perfectionner leurs compétences en recherche par l'entremise d'un adjoint de recherche technique ou en assistant à des ateliers ou à d'autres initiatives organisées par des chercheurs communautaires d'expérience. Le rôle de l'adjoint de recherche technique est de travailler en collaboration avec des organismes dans leur région géographique respective afin d'identifier, de planifier et de mettre en oeuvre un vaste éventail d'initiatives de renforcement des capacités en recherche communautaire. Deux adjoints de recherche technique ont été choisis pour les régions du Québec et de l'Alberta.

Cependant, le Groupe de travail pour le renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire a choisi de créer une composante différente intitulée **L'initiative nationale de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire sur le VIH/sida**.

Cette initiative combinera les tâches d'adjoint de recherche technique et les ateliers de renforcement des capacités en une approche centrale coordonnée visant à assurer un accès équitable et une utilisation des services et des ressources communautaires autochtones par tous les organismes et les coalitions autochtones de lutte contre le VIH/sida.

##### **Objectif :**

Le but de la demande de propositions (DP) vise à attribuer un financement offert aux organismes autochtones régionaux ou nationaux afin d'héberger un coordonnateur national et une équipe technique chargée d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan triennal de services de renforcement des capacités en recherche communautaire sur le VIH/sida.

##### **Administration :**

Santé Canada supervisera le processus de demande des propositions.

##### **Qui est admissible?**

Les organismes autochtones ayant une représentation régionale et/ou nationale. Les candidats

retenus répondront aux exigences suivantes :

- Une expérience établie ou un mandat portant sur le VIH/sida ou des enjeux de santé connexes.
- Engagement envers les Autochtones vivant avec le VIH/sida, qui sont touchés par ce virus et qui présente un risque de le contracter, et participation à des activités connexes.
- Capacité de travailler avec diverses cultures, régions et juridictions.
- Expérience dans la recherche communautaire et le renforcement des capacités.
- Partenariats efficaces avec des groupes membres et non membres.
- Liens avec des chercheurs universitaires et non universitaires dans le domaine de la santé.
- Engagement envers les principes de développement communautaire, d'orientation, de contrôle et d'appartenance autochtones.

### **Quelles activités seront mises en oeuvre dans le cadre de l'initiative?**

Activités et résultats optimaux du projet suivants :

- Établir un comité directeur ou organisme consultatif national qui reflète les divers intervenants culturels et géographiques afin de surveiller tous les aspects de cette initiative.
- Réaliser une analyse d'environnement afin de déterminer les besoins de renforcement des capacités en recherche communautaire des organismes autochtones de lutte contre le VIH/sida au Canada et élaborer un plan de travail fondé sur ces constatations.
- Mettre sur pied un centre d'information en recherche communautaire chez les Autochtones.
- Fournir de la formation et de l'aide en matière de recherche aux organismes dans tous les domaines de la recherche communautaire, y compris l'élaboration de propositions de recherche, la mise en oeuvre et la dissémination.
- Établir des liens entre les organismes communautaires et les chercheurs universitaires et non universitaires.
- Faire connaître les besoins autochtones en matière de recherche communautaire dans les établissements de recherche universitaire.
- Établir des partenariats avec les intervenants sur le VIH/sida.
- Assurer une participation autochtone aux forums régionaux, nationaux et internationaux portant sur la recherche communautaire.
- Assurer un leadership et de l'orientation aux initiatives de renforcement des capacités en recherche communautaire chez les Autochtones.

### **Profil suggéré pour le coordonnateur national et l'équipe technique :**

Les propositions retenues incluront un engagement en vue de recruter et de retenir les services d'un coordonnateur qui possédera les compétences suivantes :

- Compétence postsecondaire au niveau de la maîtrise ou plus avancé avec de l'expérience en recherche communautaire.
- Capacité de travailler efficacement avec toutes les populations autochtones canadiennes,

d'aborder leurs besoins uniques, y compris sans toutefois s'y limiter, les collectivités vulnérables comme les Autochtones vivant avec le VIH/sida ou touchés par ce virus, les détenus, les utilisateurs de drogues injectables, les travailleurs du sexe, les résidents isolés et les personnes ayant des déficiences mentales ou physiques. Une connaissance particulière des divers protocoles culturels au Canada serait un atout.

- Engagement envers les principes de développement, de contrôle et d'appartenance de la collectivité autochtone.
- Capacité de former des partenariats efficaces avec les intervenants, les établissements universitaires et les chercheurs professionnels.

Soutien de l'équipe technique :

- Le soutien technique peut inclure des coordonnateurs adjoints, des adjoints régionaux, des employés de bureau, des éducateurs communautaires, des chercheurs, etc.

### **Quel est le montant du financement disponible?**

Un maximum de 120 000 \$ par année pendant trois ans a été alloué. Cette somme doit servir à financer les coûts du personnel ainsi les coûts administratifs directement reliés à la réalisation du projet.

### **Quelle est la date limite pour la présentation des demandes?**

Les demandes pour cette initiative doivent être présentées à Santé Canada d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2001 et les projets commenceront en novembre 2001.

### **Quels sont les critères établis pour l'examen des propositions?**

Les éléments des propositions du projet seront examinés en fonction des critères suivants :

#### *Contexte*

- Le candidat répond aux exigences d'admissibilité.
- Le candidat manifeste de solides capacités de gestion des finances et des ressources.

#### *Justification*

- Fournit des raisons claires et bien définies concernant leur viabilité.
- Se fonde sur des preuves et de l'information étayées.

#### *Description du projet*

- Fait preuve d'une compréhension claire du Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire.

- Fait preuve d'une compréhension claire des rôles et des exigences d'un coordonnateur national et d'une équipe technique.

#### *Objectifs du projet*

- Concrets, réalistes et mesurables et qui seront réalisés dans les délais fixés.
- Répondent aux objectifs du Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire.

#### *Activités du projet*

- Telles que définies dans les exigences de la DP.

#### *Plan de travail du projet*

- Peut être réalisé dans les délais proposés.
- Présente clairement les liens entre les objectifs, les activités, les délais et les résultats prévus.

#### *Plan de collaboration*

- Démontre comment le candidat fournira les services aux groupes membres et non membres.
- Démontre comment le candidat établira des liens avec les chercheurs dans les milieux universitaires et non universitaires.

#### *Postes de coordonnateur national et de l'équipe technique*

- Le candidat fait preuve d'une compréhension claire des aptitudes, des qualifications et de l'expérience requises pour les postes décrits dans les exigences.

#### *Évaluation*

- Les activités et les méthodes d'évaluation proposées sont efficaces.
- Le candidat a fourni des preuves que l'évaluation appuie l'apprentissage continu.

#### *Budget*

- Approprié pour appuyer les activités proposées.

#### **Processus d'examen :**

Santé Canada réalisera un examen interne afin de déterminer les candidats admissibles.

Un comité d'examen par les pairs sera établi par Santé Canada afin d'évaluer les candidats régionaux et nationaux.

**Les membres du comité autochtone d'examen par les pairs** seront choisis en se fondant sur les recommandations suivantes du groupe de travail :

- Le comité devra refléter un équilibre entre l'expertise sur les enjeux liés au VIH/sida chez les Autochtones et l'expérience en recherche communautaire. La présence d'experts externes en recherche communautaire est autorisée.
- Les membres devraient manifester un engagement envers les principes de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire chez les Autochtones.
- Les membres devraient être représentatifs des diverses populations autochtones et des régions géographiques du Canada.
- Les Autochtones vivant avec le VIH/sida doivent être inclus dans le processus d'examen par les pairs.
- Les membres doivent respecter les lignes directrices de Santé Canada en matière de conflit d'intérêts.

Une ébauche complète de la proposition est fournie à l'Annexe F pour aider les candidats à rédiger leur proposition.

## VII. COMPOSANTE 4 : DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES

La recherche communautaire autochtone constitue un secteur relativement nouveau dans l'éventail des programmes et des services de lutte contre le VIH/sida. Les outils et les ressources visant à aider les collectivités autochtones à mettre sur pied des projets de recherche qui sont pertinents, appropriés sur le plan culturel et respectueux des besoins et du stade de développement des collectivités ne sont pas rapidement et facilement utilisables. Les initiatives de promotion de la santé ont évolué de manière à inclure des modèles de développement communautaire. Par ailleurs, l'accès aux ressources autochtones en recherche communautaire et l'utilisation de ces dernières sont des éléments qui deviennent de plus en plus importants lorsque l'on cherche à accroître les capacités des collectivités autochtones à intervenir pour lutter contre le VIH/sida.

En raison du besoin de faciliter le contrôle de la collectivité, la participation, l'appartenance et les avantages de la recherche communautaire sur le VIH/sida dans les collectivités autochtones, le groupe de travail a consacré une composante du Programme de renforcement des capacités afin d'assurer que des fonds sont affectés au développement des ressources. **Les subventions de développement des ressources** garantiront la disponibilité d'information, d'outils et d'activités en recherche communautaire autochtone qui pourront être adaptés par les divers consommateurs autochtones.

De plus, en 2002-2003, une portion de cette composante sera affectée à la participation autochtone au **Forum universitaire communautaire**. Le Forum, dont la tenue est prévue pour juillet 2002, rassemblera des membres et des représentants de la collectivité ainsi que des chercheurs communautaires et universitaires en vue de partager les constatations et les recommandations dans le domaine de la recherche communautaire. Les récipiendaires des bourses d'études en recherche communautaire et des bourses de stages d'été du Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire seront invités à assister au Forum et à présenter les résultats des constatations de leur recherche communautaire.

### **Information relative à la subvention de développement des ressources :**

#### **Administration :**

Santé Canada administrera les subventions en fonction des évaluations des besoins et des conseils fournis par l'Initiative nationale en recherche communautaire et les évaluations des besoins connexes.

#### **Quel est le montant des subventions?**

Le groupe de travail a recommandé un total de 31 500\$ pour la première année financière. Une ou plusieurs subventions pourront être accordées en subventions ou en contributions directes, tout dépendant du produit développé. Ce montant pourra changer si les allocations de ressources à des composantes prioritaires sont modifiées.

## **Quels types de produits de recherche communautaire autochtones recherche-t-on?**

Le groupe de travail a recommandé une série de modules de base qui accroîtraient ou renforceraient les capacités des collectivités autochtones à concevoir de la recherche communautaire sur le VIH/sida, d'y participer et d'en tirer profit et qui permettait de présenter des résultats mesurables en matière de développement communautaire et de renforcement des capacités. De plus, il a été recommandé que le développement des ressources se fonde sur les besoins communautaires tels que déterminés par les évaluations des besoins et les ateliers de l'Initiative nationale en recherche communautaire et la recherche communautaire autochtone.

### *Modules de recherche communautaire suggérés :*

- Éléments de base de la recherche (c.-à-d. la définition d'une question de recherche, etc.).
- Protocoles culturels.
- Recherche communautaire autochtone.
- Déontologie de la recherche communautaire.
- Guide d'introduction à la recherche communautaire.
- Établissement de liens et de partenariats avec les milieux universitaires.
- Perfectionnement des capacités universitaires en vue de travailler sur la question du VIH/sida dans les collectivités autochtones.
- Intégration du partenariat avec les Autochtones vivant avec le VIH/sida dans la recherche communautaire.
- Interprétation, analyse et dissémination de la recherche communautaire autochtone.
- Action-recherche : utilisation de la recherche communautaire pour élaborer une intervention communautaire efficace de lutte contre le VIH/sida.

Les modules devraient refléter des méthodologies d'enseignement créatives, efficaces et respectueuses sur le plan culturel qui sont facilement adaptables aux fins d'utilisation par un vaste éventail de collectivités autochtones.

Les modules seront disponibles aux fins de distribution dans le cadre de l'Initiative nationale en recherche communautaire autochtone et le Centre canadien de documentation sur le VIH/sida.

## VIII. COMPOSANTE 5 : COMMUNICATIONS

Le Programme de renforcement des capacités autochtones participera à la création d'un site Web commun consacré au renforcement des capacités et à la recherche communautaire et contribuera des ressources à ce projet. Le RCAS fournira les renseignements de base ainsi qu'un lien vers le nouveau site Web. Des renseignements et des communiqués portant sur toutes les activités du Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire (PRCARC) s'adresseront aux organismes suivants :

- Établissements d'enseignement fréquentés par des étudiants autochtones.
- Organismes communautaires autochtones de lutte contre le VIH/sida.
- Organismes et autorités autochtones à l'échelle nationale et régionale.
- Intervenants autochtones et non autochtones au sein de la SCVS et d'initiatives connexes.
- Établissements de recherche dans le domaine de la santé.
- Organismes affiliés et partenaires en recherche communautaire à l'échelle internationale.

Une base de données se composant des publics susmentionnés a été créée par Santé Canada et le RCAS et sera modifiée en fonction des besoins.

## **IX. ÉVALUATION DES PROGRAMMES**

Un processus d'évaluation en deux parties a été recommandé :

- 1) Une évaluation du processus et des travaux du groupe de travail du PRCARC sera réalisée par un évaluateur externe et le groupe de travail aura la possibilité d'examiner les constatations avant la publication.
  
- 2) Une évaluation de trois ans du Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire sera réalisée avec la participation des Autochtones aux étapes d'élaboration de l'évaluation, du processus et de l'approbation.

Lignes directrices en matière d'évaluation :

- Participation et souplesse.
- Faire participer les Autochtones vivant avec le VIH/sida, qui sont touchés par ce virus et présentent un risque de contracter le VIH/sida.
- Déclarer les forces, les défis et les leçons apprises.
- Fournir de la rétroaction en vue d'élaborer un ou des modèles de programmes de renforcement des capacités futurs.
- Intégrer les comités actuels et futurs en recherche communautaire autochtone dans la conception et garantir leur participation.
- Assurer la présence d'un ou de plusieurs évaluateurs autochtones si possible.

**Responsabilité administrative :** Santé Canada

## **X. RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL :**

Le Groupe de travail du Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire a tenu quatre réunions entre novembre 2000 et mars 2001. Sous la direction des co-présidents représentant le RCAS et Santé Canada, l'engagement des membres de la collectivité autochtone, des chercheurs universitaires et communautaires, des anciens et des représentants gouvernementaux, les membres du groupe de travail ont élaboré des lignes directrices pour le renforcement des capacités en recherche communautaire sur le VIH/sida. Dans ce cadre de travail, le groupe de travail a présenté des recommandations uniformes pour les initiatives futures de renforcement des capacités. Ces recommandations comprennent, notamment :

1. Tous les participants au renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire doivent respecter les principes de développement communautaire, de participation, d'orientation, de contrôle et d'appartenance autochtones.
2. Le renforcement des capacités en recherche communautaire doit inclure la participation active des Autochtones vivant avec le VIH/sida, qui sont touchés par ce virus et qui sont à risque de contracter le VIH/sida.
3. Le résultat optimal du PRCARC procurera un continuum fort et uniforme pour le renforcement des capacités, la recherche communautaire et la recherche institutionnelle.
4. Le RCAS et Santé Canada supervisera la formation d'un comité ad hoc de renforcement des capacités et de recherche communautaire afin d'assurer la mise en oeuvre et la continuité du PRCARC. Le comité devrait être formé de membres existants du groupe de travail et/ou des personnes appropriées selon le cas.
5. Si les allocations des composantes sont sous-utilisées et/ou les résultats de l'évaluation suggèrent des modifications fondamentales, les allocations seront affectées à la composante prioritaire suivante.
6. Les membres actuels du groupe de travail devraient participer à toutes les évaluations futures.
7. Les membres du groupe de travail approuveront les lignes directrices et les recommandations définitives du PRCARC.

**XI. BUDGET 2001-2005 DU PRCARC**

**Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire  
2001-2002**

Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire	Activité	Engagés		Prévus	
		F et E	S et C	F et E	S et C
<b>Bourses d'études en recherche communautaire</b>	Bourses de maîtrise (18K \$/an -2 ans) x 2				10,5K \$ (1) 10,5K \$ (2)
	Bourses de doctorat (18K \$/an - 2 ans) x 1				10,5K \$ (3)
	Réunion du comité d'examen			10K \$	
<b>Bourses de stages d'été en recherche communautaire</b> Entente de contribution au RCAS : 4K \$ admin., 2K \$ éval., 5K \$ examen par les pairs, 4400K \$ x 10 bourses (4000\$ aux étudiants et 400 \$ à l'organisme de renforcement des capacités)					55K \$
<b>Contribution au site Web</b>					10K \$
<b>Initiative nationale e renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire sur le VIH/sida</b>					120K \$
	Comité d'examen			5K \$	

Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire	Activité	Engagés		Prévus	
		F et E	S et C	F et E	S et C
Développement des ressources					38,5 \$
Évaluation du programme				15K \$	
Divers Déplacements Communications Traduction				15K \$	
Estimation du sous-total				45K \$	255K \$
<b>TOTAL</b>		<b>300K \$</b>			

**Programme de renforcement des capacités autochtones  
en recherche communautaire  
2002-2003**

Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire	Activité	Engagés		Prévus	
		F et E	S et C	F et E	S et C
Bourses d'études en recherche communautaire	Bourses de maîtrise (18K \$/an - 2 ans) x 1		18K (1) 18K (2)		10,5K \$ (4)
	Bourses de doctorat (18K \$/an - 2 ans) x 1		18K (3)		10,5K \$ (5)
	Réunion du comité d'examen			7K \$	

Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire	Activité	Engagés		Prévus	
		F et E	S et C	F et E	S et C
<b>Bourses de stages d'été en recherche communautaire</b> Entente de contribution au RCAS : 3,8K \$ admin., 5K \$ examen par les pairs, 4400K \$ x 8 bourses (4000 \$ à l'étudiant et 400 \$ à l'organisme de renforcement des capacités)					44K \$
<b>Contribution au site Web</b>					10K \$
<b>Initiative nationale de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire sur le VIH/sida</b>			120K \$		
<b>Forum universitaire communautaire - Contribution</b>					24K \$
<b>Évaluation du programme</b>				10K \$	
<b>Divers</b> Déplacements Communications Traduction				10K \$	
<b>Sous-total estimé</b>			<b>174K \$</b>	<b>27K \$</b>	<b>99K \$</b>
<b>TOTAL</b>		<b>300K \$</b>			

**Programme de renforcement des capacités autochtones  
en recherche communautaire  
2003-2004**

Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire	Activité	Engagés		Prévus	
		F et E	S et C	F et E	S et C
<b>Bourses d'études en recherche communautaire</b>	Bourses de maîtrise (suite)		7,5K (1) 7,5K (2) 18K (4)		
	Bourses de doctorat (suite)		7,5K (3) 18K (5)		
<b>Bourses de stages d'été en recherche communautaire</b> Entente de contribution au RCAS					53K \$
<b>Contribution au site Web</b>					10K \$
<b>Initiative nationale de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire sur le VIH/sida</b>			120K \$		
<b>Développement des ressources</b>					23,5K \$
<b>Évaluation du programme</b>				15K \$	
<b>Divers</b> Déplacements Communications Traduction				\$20K	
<b>Sous-total estimé</b>			<b>178,5K \$</b>	<b>35K \$</b>	<b>86,5K \$</b>
<b>TOTAL</b>		<b>300K \$</b>			



**Programme de renforcement des capacités autochtones  
en recherche communautaire  
Budget proposé  
2004-2005**

Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire	Activité	Engagés	
		F et E	S et C
Bourses d'études en recherche communautaire	Bourses de maîtrise		7,5K (4)
	Bourses de doctorat		7,5K (5)
<b>Total estimé</b>			<b>15K \$</b>

## **ANNEXE A - MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DU PRCARC**

Co-président : Art Zoccole , RCAS

Co-président : Amrita Paul, Santé Canada

Naz Therriault, ancien

Alex Archie, Santé Canada

Gregory Brass, chercheur

Ken Clement, RCAS

Brenda Elias, chercheur

Randy Jackson, représentant communautaire

Namaste Marsden, représentant communautaire

Duane Shuttleworth, RCAS

Arlo Yuzicapi Fayant- coordonnatrice de projet

Kevin Barlow - évaluateur de projet

## **ANNEXE B - GROUPE DE TRAVAIL - CADRE DE RÉFÉRENCE**

### **Groupe de travail du Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire**

#### *Cadre de référence*

#### **Contexte :**

En réponse aux recommandations se dégageant de consultations auprès d'intervenants autochtones et non autochtones clés, la Division des politiques, de la coordination et des programmes sur le VIH/sida Canada a alloué une somme annuelle pouvant atteindre jusqu'à 300 000 \$ pour mettre en oeuvre un Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire sur le VIH/sida (PRCARC) d'une durée de quatre ans. Le renforcement des capacités en recherche communautaire comprend des activités liées au perfectionnement des compétences, de mentorat, de réseautage et d'établissement de partenariats.

L'objectif du programme consiste à développer des capacités en recherche communautaire chez les représentants et les chercheurs autochtones provenant de milieux universitaires et non universitaires. Le programme se fonde sur la définition suivante : la recherche communautaire est une forme de recherche où les principes de participation et de collaboration communautaires sont appliqués en utilisant des méthodes de recherche reconnues scientifiquement.

À titre de partenaires en vertu de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida, Santé Canada et le Réseau canadien autochtone du sida Inc.(RCAS) se sont engagés à garantir la norme la plus élevée en matière d'excellence dans le domaine de la recherche communautaire. Ce programme permettra de perfectionner les compétences des représentants communautaires autochtones et des chercheurs professionnels de la collectivité autochtones à entreprendre de la recherche communautaire sur le VIH/sida. La production de recherche qui est sûre sur le plan méthodologique et qui est pertinente pour les collectivités permettra aux personnes de relever les défis présentés par l'épidémie du VIH.

Afin de répondre aux besoins identifiés dans le domaine de la recherche au sein de la collectivité autochtone, Santé Canada et le RCAS ont déterminé de former un groupe de travail officiel afin de concevoir un programme de renforcement des capacités en recherche communautaire qui est pertinent pour la collectivité autochtone. Les membres du groupe de travail seront nommés par Santé Canada et le RCAS. Le RCAS coordonnera les activités du groupe de travail.

#### **Mandat :**

Concevoir un Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire en vertu de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida.

### **Rôles et responsabilités :**

1. Passer en revue la documentation portant sur les besoins identifiés des intervenants communautaires autochtones sur le VIH/sida dans le contexte de leur participation à de la recherche communautaire. Les exemples de documentation incluent la consultation autochtone en recherche communautaire du PNRDS, la consultation en recherche de prévention des programmes de prévention et d'action communautaires sur le VIH, la consultation en recherche communautaire du PNRDS à Victoria et les résultats d'initiatives financées avec des fonds renouvelables de 1999-2000 pour la recherche autochtone.
2. Rédiger des objectifs pour l'ensemble du programme à l'intérieur des paramètres établis pour la recherche communautaire.
3. Concevoir les composantes du programme qui aborderont les besoins communautaires identifiés dans le domaine de la recherche communautaire.
4. Élaborer un processus de présentation des demandes pour le programme de renforcement des capacités en recherche communautaire. Cela comprendrait la demande de propositions et des délais appropriés, le formulaire de demande, les critères d'admissibilité et le processus d'examen des demandes.
5. Recommander à la Division des politiques, de la coordination et des programmes sur le VIH/sida une structure de mise en oeuvre du programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire qui comprendrait la coordination et l'administration financière du programme. Cela inclurait la détermination des critères d'administration du programme et la présentation de recommandations concernant l'administration du programme (Voir la pièce jointe A pour obtenir les critères de Santé Canada à intégrer dans les critères élaborés par le groupe de travail).
6. Déterminer un calendrier de mise en oeuvre du programme de renforcement des capacités en recherche communautaire et identifier la portion des fonds alloués pour l'exercice 2000-2001 qui pourrait être utilisée d'ici le 31 mars 2001.
7. Établir un plan d'évaluation de programme afin de déterminer le succès du programme de renforcement des capacités en recherche communautaire.
8. Préparer et publier des communiqués sur la conception du programme et l'annonce du programme définitif.

### **Résultats :**

1. Un programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire doté d'objectifs précis et d'un plan d'évaluation visant à déterminer le succès du programme.

2. Processus définitif de présentation des demandes, y compris les composantes énumérées sous l'article n° 4 des rôles et des responsabilités.
3. Recommandations officielles pour la mise en oeuvre du programme de renforcement des capacités en recherche communautaire.
4. Des communiqués sur l'élaboration et la conception du programme de renforcement des capacités en recherche communautaire en français et en anglais.

**Composition du groupe de travail :**

1. Le groupe de travail se composera d'un total de neuf personnes. Tous les membres jouiront du plein droit de vote, y compris les co-présidents. La composition du groupe de travail sera représentative des secteurs suivants : gouvernement fédéral; organisme national autochtone non gouvernemental sur le VIH/sida; la collectivité du VIH/sida; et le milieu de la recherche professionnelle. Tous les membres seront nommés en fonction de leurs connaissances et de leur expérience individuelles et non en fonction de leur affiliation à des organismes politiques, démographiques ou communautaires. Le groupe de travail comprendra les membres suivants :

- 1 ancien
- 2 personnes nommées par le RCAS;
- 2 personnes nommées par Santé Canada;
- 2 personnes provenant de la collectivité autochtone du VIH/sida;
- 2 personnes provenant du milieu de la recherche professionnelle autochtone.

Nota : La préférence sera accordée aux chercheurs et aux membres de la collectivité autochtone.

2. La nomination des membres entrera en vigueur en octobre 2000 et se prolongera jusqu'à la conception du Programme de renforcement des capacités autochtones en recherche communautaire soit terminée.
3. Tous les membres seront nommés en fonction de leurs connaissances et de leur expérience dans le contexte de la collectivité autochtone. Les critères sont les suivants:
  - connaissance des enjeux liés au VIH/sida et des questions connexes;
  - connaissance des principes et des pratiques de la recherche communautaire;
  - expérience dans la recherche en milieu universitaire ou non universitaire;
  - liens confirmés avec la collectivité du VIH/sida;
  - expérience confirmée dans l'élaboration et l'évaluation de programmes;
  - connaissance des stratégies de développement communautaire;
  - connaissance des programmes de financement gouvernementaux.
  - connaissance des cultures et des traditions autochtones.

4. Le groupe de travail sera co-présidé par l'un des représentants du Réseau canadien autochtone du sida et un représentant de Santé Canada.

Le 6 novembre 2000.

## **ANNEXE C - STRATÉGIE CANADIENNE SUR LE VIH/SIDA - OBJECTIFS**

La Stratégie canadienne sur le VIH/sida se fonde sur les six objectifs nationaux suivants :

1. Prévenir la propagation de l'infection au VIH au Canada;
2. Trouver un traitement de guérison;
3. Trouver et offrir des vaccins, des médicaments et des thérapies efficaces;
4. Assurer des soins, des traitements et du soutien aux Canadiens et aux Canadiennes vivant avec le VIH/sida, leurs familles, leurs amis et leurs fournisseurs de soins;
5. Minimiser l'incidence néfaste du VIH/sida sur les personnes et les collectivités;
6. Minimiser l'impact des facteurs sociaux et économiques qui argumentent les risques individuels et collectifs de contracter le VIH.

**ANNEXE D -****LIGNES DIRECTRICES RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Fondées sur la clause régissant les conflits d'intérêts de Santé Canada pour l'attribution des bourses en recherche communautaire.

La responsabilité de déclarer l'existence tout conflit d'intérêts incombe aux examinateurs individuels et le comité d'examen a le devoir de décider si une personne peut participer à une discussion. Dans des situations ambiguës, la décision finale devrait revenir au président du comité qui devrait résoudre les questions incertaines, en consultation avec le personnel de la Division du VIH/sida au besoin. Si l'examineur estime qu'il existe un conflit d'intérêts, alors l'examineur doit déclarer le conflit à la Division du VIH/sida le plus tôt possible après sa découverte.

**ANNEXE E - COMMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES DEMANDES DE BOURSES D'ÉTUDES EN RECHERCHE COMMUNAUTAIRE**

Les demandes de renseignements et les questions relatives aux demandes de bourses d'études en recherche communautaire doivent être adressées à :

**Consultant de programme, Bourses PRC**  
**Division VIH/sida**  
**Direction générale de la promotion et des programmes de santé**  
**Santé Canada**  
**Bureau B1823, Édifice Jeanne Mance**  
**Pré Tunney**  
**IA 1918B1**  
**Ottawa (Ontario)**  
**K1A 1B4**

**Téléphone : (613) 941-2149**  
**Télécopieur : (613) 941-2399**

**Courriel : <[scholarships@hc-sc.gc.ca](mailto:scholarships@hc-sc.gc.ca)>**

**<http://www.aidsida.com>**

## **ANNEXE F - INITIATIVE NATIONALE AUTOCHTONE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN RECHERCHE COMMUNAUTAIRE**

### **Grandes lignes de la proposition**

Veillez fournir des renseignements en fonction des catégories suivantes :

### **Sommaire de la proposition et renseignements sur l'organisme**

- Nom et adresse de l'organisme parrain
- Nom et coordonnées de la personne responsable du projet au sein de l'organisme
- Montant total du financement demandé
- Mandat de l'organisme parrain
- Date de la constitution en personne morale
- Nom et coordonnées du président du Conseil
- Fournissez des preuves de l'engagement de votre agence ou organisme envers la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et les pratiques non discriminatoires. Les preuves comprennent de la documentation, comme les politiques ou les règlements pertinents de l'agence ou de l'organisme, ou un énoncé d'engagement signé par le président du conseil d'administration ou un représentant approuvé de l'organisme.

### **Contexte**

- Résumez l'aptitude de votre organisme pour entreprendre le présent projet. Incluez l'expérience antérieure de votre organisme dans le domaine de la recherche communautaire et/ou le renforcement des capacités en recherche communautaire, ainsi que des renseignements concernant la capacité de votre organisme de garantir une saine gestion des finances et du personnel.

### **Justification**

- Expliquez la ou les raisons de votre proposition de projet.

### **Description du projet**

- Fournissez une description générale du projet proposé.
- Décrivez la région géographique que dessert votre organisme.
- Joignez une liste des organismes qui vous sont affiliés ainsi que les organismes non affiliés dans votre région géographique dont la mission principale est la lutte contre le VIH/sida.

### **Objectifs du projet**

- Énoncez les objectifs particuliers de vos projets. Les objectifs sont présentés selon un calendrier précis et de manière concrète, réaliste et mesurable. Les objectifs ne sont pas une liste d'activités, mais plutôt un résumé des changements que vous espérez provoquer à la suite du projet.

### **Activités du projet**

- Telles que présentées dans les exigences de la DP.

### **Plan de travail du projet**

- Donnez les grandes lignes du plan de travail proposé pour l'initiative. En plus d'énumérer les objectifs et les activités tels qu'énoncés ci-dessus, le plan de travail devrait comprendre les calendriers provisoires pour la réalisation des activités ainsi que les résultats prévus.
- Présentez un plan de travail et un budget détaillés pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2001 au 31 mars 2004. Veuillez diviser ce plan de travail et le budget selon l'année financière.
- L'approbation du financement se fera sur une base annuelle en fonction des réussites de la première année et sur présentation des plans de travail et des budgets détaillés pour les années financières subséquentes.

### **Profils du coordonnateur national et de l'équipe technique**

- Fournissez la ou les descriptions de travail détaillées du coordonnateur et du personnel de soutien tel qu'il est stipulé dans les lignes directrices des critères.

Incluez les aptitudes, les qualifications et l'expérience requises pour ce ou ces postes.

### **Plan de collaboration**

- Donnez un aperçu de la façon dont votre projet fera participer à la fois les organismes membres et non membres et les intervenants dans un contexte national.
- Décrivez comment vous prévoyez travailler avec les chercheurs universitaires et les faire participer au projet.

### **Évaluation**

- Donnez un aperçu de votre plan d'évaluation. Votre plan devrait répondre aux questions suivantes :
  1. Avons-nous réalisé ce que nous avons inclus dans nos objectifs?
  2. Qu'avons-nous appris de ce qui a bien fonctionné et de ce qui n'a pas bien fonctionné?
  3. Quel est l'impact de notre travail?
  4. Que pourrions-nous modifier?
  5. Comment prévoyions-nous utiliser les constatations aux fins d'apprentissage continu?
  6. Comment assurons-nous une participation active de la collectivité autochtone et des Autochtones vivant avec le VIH/sida?

### **Budget du projet**

Veillez soumettre un budget de projet qui comprendra les éléments suivants :

- Personnel (salaires, avantages sociaux)

*Permanent* : Incluez seulement les heures que le personnel a directement consacrées au projet.

*Avantages sociaux* : Incluez seulement la part de l'employeur des retenues salariales. Ce montant s'élève habituellement de 9 à 12 p. 100 des salaires bruts, en fonction des taux de paie de vacances de votre province et de l'assujettissement à des charges sociales. Vérifiez auprès des autorités locales pour obtenir les taux particuliers.

*Contrat et honoraires* : Au besoin.

- Déplacements (transport, logement, repas et frais accessoires)

*Le transport comprend le kilométrage d'un véhicule privé (indiquer les taux par kilomètre/mille) et les coûts de transport commercial.*

- Matériel (fournitures de bureau, matériel de projet, impression et photocopies, frais d'affranchissement, autres)

*Le matériel de projet comprend des articles comme des bandes magnétoscopiques, des dépliants, des documents de référence, etc.*

- Location d'équipement (matériel de bureau, mobilier, équipement spécial)

*Les dépenses en capital ne sont pas permises; par conséquent, incluez les coûts de location d'équipement que ne peut pas fournir votre organisme.*

- Loyer et services publics (loyer, services publics --téléphone, chauffage, etc.)

*Si le projet occupe de l'espace fourni par le candidat, seuls les frais téléphoniques peuvent être inscrits dans cette catégorie.*

- Autres - Précisez

*Assurez-vous de bien identifier les articles dans cette catégorie. Cette section pourrait comprendre des frais comme les coûts de production et de promotion, etc.*

- Financement provenant d'autres sources pour cette initiative

*Revenu total provenant d'autres sources pour les périodes en question.*

- Montant total demandé à Santé Canada

Le budget doit être présenté selon les années financières et non selon les années universitaires.